



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°448

FEVRIER 2019/ Miz C'hwevrer



Les annonces pour le bulletin de mars sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 21 février.

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 9h -11h

Bibliothèque :

Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr
Mardi 16h30/18h30, **jeudi** 16h30/18h30, **samedi** 10h30/12h30

Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Mairele mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h
Roland GUILLON (Finances-Administration Générale).....le jeudi de 19h00 à 20h00
Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes).....le mardi de 18h00 à 19h00
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie).....le mercredi de 18h30 à 19h30
Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture)sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis

Quoi de neuf ?



Les dates à retenir :

02/02 Collecte de journaux école Georges Brassens
02/02 Repas Chandeleur organisé par la JGF Foot
02/03 Collecte de journaux école Georges Brassens
24/03 Kig ha Farz école G. Brassens
Mars 2019 Opération ferraille – JGF Foot
14/04 Vide-greniers organisé par les clubs de foot et des Petites Foulées



Numéros utiles

Retrouvez tous ces N° sur www.la-forest-landerneau.fr

- **Eau du Ponant** www.eauduponant.fr
+ **Point d'accueil Landerneau :**
 Station d'épuration 20 allée du Bois Noir
 Du lundi au vendredi 8h30-12h15/ 13h15-17h30
 (sauf le lundi 17h)
- + **Point d'accueil Brest-Guipavas :**
 Centre d'exploitation, 210 bd François Mitterrand
 (zone du Frouven, à proximité d'Ikéo et de Leroy Merlin)
 Du lundi au vendredi 8h30-12h15/13h15-17h30
 - Service des eaux : 02.29.00.78.78
 - Urgences techniques : 02.29.00.78.78
24h/24h
- **Communes Pays Landerneau Daoulas**
 Maison des Services Publics, Landerneau
 - Secrétariat :02.98.21.37.67
 - Service assainissement :02.98.85.49.66
 - Service environnement :02.98.21.34.49
 - Pôle Emploi :3949
 - CLIC :02.98.85.99.08
 - CPAM :3646
- **Conciliateur de justice** : 06.81.89.62.40
 M-F. Le Guen – Mairie, Landerneau
- **Amadeus Aide et Soins** : aide, soins et accompagnement à domicile, entretien du logement, garde d'enfants, jardinage. 02.98.21.06.72.
 100 rue Edmond Michelet, Landerneau
- **Centre Départemental d'Action Sociale** :
 02.98.85.35.33 – 20, rue Amédée Belhommet, Landerneau
 PMI : 02.98.85.95.20
- **ALSH** : 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr
 Maison des Bruyères, Saint Divy
- **Relais Parents Assistants Maternels** :
 02.98.43.63.97 - RPAM itinérant, La Cabane aux Bruyères - Zone de Loc Ar Bruc, Plouédern

Santé

Gardes pharmacies

Tableau de garde du samedi ap-midi et du dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h, composez le **3237**.

2 et 3/02	Bydlon	La Roche Maurice
9 et 10/02	Des Halles	Landivisiau
16 et 17/02	Le Calvez	L'Hôpital Camfrout
23 et 24/02	Prigent-Hallebecq	Landivisiau
2 et 3/03	Wesport	Plougastel-Daoulas

Horaires pharmacie RICHARD :

Tél : **02.98.20.28.76** - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 et le samedi matin de 9h à 12h30.

INFIRMIERE :

Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02.98.20.23.15**
 2, route de Rulan (locaux du cabinet médical)
 Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : **Hubert CASTREC**
 2, route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

MEDECINS : **Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurène WEYNE**, 2, route de Rulan (près de l'école G. Brassens)
09-83-22-27-27 (numéro NON surtaxé)
 Sur RDV du lun au ven de 9h à 19h ; sam de 9h à 12h.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Commission action sociale

Permanence le mardi 12/02 de 14h à 15h au bureau polyvalent, afin d'aider à effectuer les démarches administratives, à régler les différents problèmes et résoudre les difficultés rencontrées dans votre vie quotidienne. Possibilité de RDV : contacter la mairie.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs tâches administratives.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 7 et 21 février

Ordures ménagères : jeudis 14 et 28 février

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – ☎ : 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février :

Ouvert du Lundi au Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h30
 Fermé dimanche et jours fériés.



Déchets de jardin

Stationnement remorque

02-03/02	Place du Château	06/02	Ker Arzel
09-10/02	Kergréach	13/02	Croix de la Lieue
16-17/02	Hameau du Parc Hir	20/02	Rte de Kerhuon (n°42)
23-24/02	Rue Duguesclin	27/02	Keranna

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères.

Eco point

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères près des containers à verre. Merci de votre compréhension.

Vie Paroissiale

Samedis 9 et 23 février :
Messes à la Forest-Landerneau à 18h

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 20 heures à la mairie, sous la présidence de d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents.

Avis sur le projet de P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Présentation par Bernard GOALEC, Vice-Président de la Communauté de Communes, et Yvon BESCOND, Maire de la Commune de La Forest-Landerneau.

→ Avis du conseil municipal sur le projet de PLUi avant l'arrêt en conseil de Communauté

1) Le contexte

Depuis le 1er décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas est compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, le code de l'Urbanisme (L.123-6) prévoit que l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme travaille en collaboration avec les communes et précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale « arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres. »

Suite à une démarche co-construite avec les communes, la Communauté a défini ces modalités de collaboration. Ces modalités ont été arrêtées, par délibération en date du 11 décembre 2015, et inscrites dans une charte de gouvernance co-signée par le président de la CCPLD et l'ensemble des maires le 3 février 2016.

L'une des modalités de collaboration indique « donner un rôle important aux conseils municipaux, notamment en demandant l'avis des conseils municipaux sur le PLUi avant arrêt, en amont du vote du conseil de Communauté ».

Le vote du conseil de Communauté sur le projet de PLUi est programmé le 6 février 2019. Par conséquent, il est demandé à chaque conseil municipal d'émettre un avis sur le projet en amont.

2) L'avis du conseil municipal

L'avis du conseil municipal porte sur le projet avant l'arrêt et notamment sur les principaux documents suivants :

- Le projet d'aménagement et de développement durables
- Les orientations d'aménagement et de programmation
Le règlement graphique (le zonage)
- Le règlement écrit

Ces documents ont été transmis à l'ensemble des élus du conseil municipal et laissés en consultation en mairie avant la séance.

Après avoir entendu les exposés de Bernard GOALEC et ceux du Maire,

- il est proposé au conseil municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques sur le projet : Pas d'observation
- il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUi avant l'arrêt en conseil de Communauté : Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Communauté de communes : Transfert de la compétence eau potable

Clôture du budget Eau

Le conseil de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a approuvé lors de sa séance du 29 juin 2018 le lancement de la procédure de transfert de la compétence « eau ». L'extension de cette compétence a été entérinée par les communes selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par arrêté préfectoral du 15 novembre 2018.

Ce transfert de compétence s'effectuera au 1er janvier 2019.

Ce transfert de compétence implique nécessairement le transfert de l'ensemble des budgets Eau des communes à la Communauté et ainsi la clôture de ces budgets au 31/12/2018.

Avant de procéder au transfert de ces budgets eau à la Communauté de communes, il convient de clôturer lesdits budgets au 31 décembre 2018, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective des budgets principaux des communes et de réintégrer l'actif et le passif des budgets concernés dans les budgets principaux des communes.

Accord du conseil municipal

Transfert des emprunts du budget Eau

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que "La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants."

Le maire expose au conseil municipal qu'afin de formaliser cette substitution en coordination entre les intervenants il est proposé pour l'ensemble des emprunts en cours de passer un avenant de transfert entre la commune, les prêteurs et la Communauté.

Emprunts concernés :

- Prêteur : Crédit agricole du Finistère
- Date du contrat : 08.06.2017
- Montant initial : 100 000 €
- Taux : 1,68%
- Durée : 15 ans
- Echéances trimestrielles : 1500,07 €
- Capital restant dû au 31/12/2018 : 91.093,17 €

Accord du conseil municipal.

Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence Eau

Le CGCT dispose que « le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés » c'est-à-dire « la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence », et qu'il y a lieu, en conséquence, que la CCPLD bénéficie de la mise à disposition des biens. La remise des biens a lieu à titre gratuit.

En vertu de ces articles, le bénéficiaire assume l'ensemble des obligations du propriétaire, assure le renouvellement des biens mobiliers et possède tous pouvoirs de gestion. Il peut également procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens et est substitué de plein droit à la commune dans toutes ses délibérations et dans ses actes relatifs à la compétence transférée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de mettre à disposition de la CCPLD au 1er janvier 2019 l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation du service, et autorise le maire à signer avec le président de la CCPLD, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence à établir à l'issue de l'approbation en 2019 du compte de gestion 2018, ainsi que tous documents concernant le transfert de compétence eau.

A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Convention avec EPAL :

La convention actuelle se termine au 31 décembre 2018. Une nouvelle convention est proposée pour la période 2019-2021 sur la même base que la précédente, toujours en collaboration avec la commune de Saint-Divy

Tarifs 2019

La participation financière des 2 communes de La Forest et Saint-Divy s'alourdit d'année en année : Ainsi elle est passée de 36.774 € e en 2017 à un prévisionnel de 52.894 € en 2018 et de 58.540 € pour 2019.

Une nouvelle tarification est proposée à compter du 01/02/2019 :

Possibilité d'inscription des enfants

Quotient familial	Journée avec repas	Matin/ après-midi repas	Matin ou après-midi
Tarif 1 : Entre 0€ et 650€	7.00 €	4.00 €	3.00 €
Tarif 2 : Entre 651€ et 840€	10.50€	8.40€	6.30 €
Tarif 3 : Entre 841€ et 1050 €	13.65 €	10.50€	8.40 €
Tarif 4 : Entre 1051€ et 1260€	15.75 €	12.60€	10.50€
Tarif 5 : Entre 1261€ et 1680€	16.80 €	13.65€	10.50 €
Tarif 6 : Entre 1681€ et plus	17.85 €	14.70€	11.55 €

Accord du conseil municipal.

Convention avec « La Cabane aux Bruyères » pour les places en crèches

Proposition est faite au Conseil de maintenir notre réservation pour 3 places.

Coût prévisionnel : $6\ 366\text{€} \times 3 = 19\ 098\text{€}$ pour 2019
(19 104€ en 2018)

Durée de la convention : 2 ans.

Accord du conseil municipal (1 abstention : Roland PORHEL).

Contrat prévoyance avec Sofaxis

Délibération relative à l'adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion du Finistère

Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère.

Une convention de participation prévoyance a été signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

Garderie périscolaire : Nouveaux horaires et nouveau tarif

Nouveaux horaires

De nouveaux horaires d'ouverture de la garderie ont été mis en place à l'essai depuis la rentrée de septembre 2018 jusqu'aux vacances de Noël 2018.

Compte tenu de la fréquentation observée à partir de 7h15 le matin, proposition est faite de maintenir l'ouverture de la garderie à 7h15.

Pour ce qui est de la fréquentation observée à partir de 18h30 le soir, il n'est pas envisageable de continuer à maintenir le créneau 18h30-19h.

Proposition est faite au Conseil d'acter les heures d'ouverture de la garderie de 7h15 à 8h40 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Accord du conseil municipal

Nouveau tarif

La garderie fonctionnait actuellement avec un tarif unique de 1,16€ la demi-heure. Il est constaté que la responsable de la garderie est parfois dans l'obligation de rester à son poste après l'heure de fermeture, ce qui n'est pas très correct compte tenu du coût facturé (1,16€).

Proposition est faite au Conseil de créer un nouveau tarif pour la période après 18h30 : 3,48€ la demi-heure.

Accord du conseil municipal.

Lutte contre les mérules : maintien de la commune en zone de vigilance

Le département du Finistère est inscrit comme « zone de vigilance » susceptible d'être concernée par le risque d'exposition à la mérule.

6 communes sont inscrites en « zone d'exposition », ce qui nécessite un état parasitaire en cas de vente immobilière.

Une délibération annuelle est à prendre pour rester dans la catégorie « zone de vigilance » ou pour passer en « zone d'exposition »

Proposition est faite au Conseil de rester dans la catégorie « zone de vigilance »

Accord du conseil municipal.

Travaux salle Kerjean

Le chauffage de la salle pose des problèmes : un manque de pression d'eau dans le circuit, suite à une fuite d'eau, occasionne des pannes récurrentes. La réparation de la canalisation défectueuse nécessiterait d'intervenir sur des murs de 50 cm d'épaisseur sans pouvoir localiser exactement la fuite.

Proposition est faite au Conseil de modifier le système de chauffage en remplaçant les deux aérothermes par trois radiateurs classiques. Coût de l'opération : 5996,51€ TTC.

Accord du conseil municipal.

Travaux « ex boulangerie »

Des travaux de remise aux normes de la partie commerce ont été réalisés a minima pour sécuriser l'installation électrique dans cette partie du bâtiment.

Un locataire occupe actuellement la partie logement et il y a lieu de reprendre également l'installation électrique et de doter le logement de radiateurs électriques tout en sécurisant l'ensemble.

Coût de l'opération : 4678€ TTC

Proposition est faite au Conseil d'autoriser le Maire à lancer les travaux.

Accord du conseil municipal.

Revalorisation du loyer du local « ex-boulangerie »

Proposition est faite au Conseil Municipal de revaloriser le loyer du local « ex-boulangerie » pour tenir compte des travaux importants d'électricité et de chauffage qui sont programmés dans la 2ème quinzaine du mois de décembre 2018. Après accord du locataire, le loyer est fixé à 480€ par mois à compter du 1er janvier 2019.

Accord du conseil municipal

Informations diverses

- Subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 86 000€
- Bases des taxes foncières et d'habitation pour 2019 : + 1,6%
- L'acte de vente des terrains « Gloanec » près de l'école Georges Brassens a été signé le mardi 11 décembre 2018.

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Informations municipales

Retour sur la cérémonie du 11 novembre 2018



Dans le bulletin municipal de décembre 2018 relatant le 11 novembre, plusieurs décorations ont été remises et les récipiendaires nommés ; une personne avait été oubliée et nous tenons à faire savoir que Monsieur **Jean-Paul LABASQUE**, porte-drapeau, a reçu la médaille de porte-drapeau avec palme.

Cette décoration honore les services rendus depuis plus de 30 années par Jean-Paul.

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **février 2003**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où**

ils atteignent l'âge de 16 ans. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Etat Civil

Quelques éléments d'état civil :

- Le chiffre officiel de la population au 1^{er} janvier 2019 : 1849 habitants. (+ 32 par rapport au 1^{er} janvier 2018)

Pour mémoire : 650 habitants en 1920 (il y a 100 ans)
930 habitants en 1970 (il y a 50 ans)
1384 habitants en 1989 (il y a 37 ans)

- Les naissances : 28 en 2018, 30 en 2017 et 20 en 2016.
- Les mariages : 5 en 2018, 3 en 2017 et 8 en 2016.
- Les décès : 13 en 2018, 12 en 2017 et 12 en 2016

Naissance :

- Isaac KOWAL, né le 10 décembre 2018 à Landerneau, domicilié au 16 clos de la Garenne.
- Océane QUENTEL, née le 24 décembre 2018 à Landerneau, domiciliée à Cribin ar Feunteun Bihan.

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- M. TUDO DELER Arnaud – 30 route de Kerhuon – Changement de la toiture en tuiles par une toiture en ardoises et extension ossature en bois.
- M. DAVID Stéphane – 18 hameau de la chapelle – Modification de façade, transformation du garage en cellule et salle d'eau, ravalement.
- M. TERROM Jean-Luc – 11 route de Beg Ar Groas – pour des modifications sur bâtiment : création de 3 ouvertures supplémentaires ; destruction d'un mur pour une haie végétale – 5 impasse Poul Ar Marc'h.
- M. PERRET Olivier – 17 clos de la garenne – création d'abri vélos et d'un carport.

Accords :

- Immobilier Ronan Page – 43 route de Kerhuon – Ravalement, changement de velux par une porte fenêtre

Analyse de l'eau

Analyses effectuées le 18/12/2018. Eau conforme aux normes de qualité. Nitrates : 17 mg/L.

Foyer des jeunes

**Ouverture du foyer de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30**

Pour toutes informations, inscriptions et renseignements, prendre contact avec **Jennifer Vignaud**, Responsable Jeunesse.

Tél : 06 10 70 72 48 – Mail : vignaud-jennifer@live.fr

Ouverture Vacances d'hiver 13h30 – 17h30

Programme des vacances de février 2019

Selon le temps, le programme sera adapté et pourra être modifié. Merci de m'indiquer par mail ou par téléphone la présence de votre enfant au foyer.
Jennifer Vignaud

06/02 : matin : bricolage –
Après-midi : grand jeu collectif

11/02 : cirque

12/02 : cirque

13/02 : jeu des cabanes

14/02 : Sandball

15/02 : libre

18/02 : grand jeu (à la grève)

19/02 : parcours de motricité

20/02 : libre

21/02 : peinture

22/02 : peinture



Informations diverses

Don du sang



Les collectes de sang pour **le mois de février 2019** auront lieu à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite) – rue du Docteur Pouliquen à Landerneau, les :

Lundi 4 février de 15h à 19h

Mardi 5 février de 14h à 18h

Mercredi 6 et jeudi 7 février de 8h à 12h

Atelier prévention des chutes

Le Programme Intégré d'Equilibre Dynamique (PIED) s'adresse à des seniors soucieux de leur santé en leur permettant de participer à des séances d'activité physique adaptée conçues pour prévenir les chutes et des fractures.

PIED est reconnu par Cap Retraite Bretagne et inscrit au programme « Bretagne Equilibre ». Ce programme se déroulera à partir du 28 février au 1^{er} mars à La Forest-Landerneau.

Une réunion d'information ouverte à tous aura lieu le 15 février au Bureau Polyvalent de la mairie à 14h00.

Les inscriptions seront prises ce jour.

Renseignements auprès de

Chantal FRANKHAUSER 06-68-48-29-30

Marie Renée PAGE 06-21-50-27-90

Gisèle HALLEGOUET 07-71-21-06-00

Une participation de 20 € par personne sera demandée pour l'ensemble du programme.

Merci de vous munir d'un certificat médical.

Ecole GEORGES Brassens

Retour sur le goûter de Noël !

Le 21 décembre, dans l'ambiance de Noël, c'est avec gaieté de cœur, voire, pour beaucoup, d'euphorie, que les enfants ont accueilli le père Noël à l'école, en chanson !

Les yeux émerveillés par ce monsieur venu spécialement pour eux les bras chargés de cadeaux, ils ont pu lui glisser quelques petits mots et câlins pour patienter jusqu'au jour J.

Un goûter était organisé par l'Ape avec de nombreuses gourmandises servies par ses lutins.



A.P.E. Ecole Georges BRASSENS

Kig ha Farz

Le dimanche 24 mars à partir de 11h45



Menu adulte

Soupe
Kig ha Farz
Dessert / café

12 €

Menu enfant*

(- de 12 ans et sur place uniquement)
Jambon, légumes,
pommes de terre
Glace
5 €

*gratuit moins de 4 ans

Part de Kig ha Farz à emporter : 10 €
(à partir de 11h45 - Pensez à apporter des récipients !)

Réservations : par téléphone au 06.84.28.17.18, par mail ape.laforest@gmail.com ou en déposant le coupon ci-dessous à l'école Georges Brassens avant le 16 mars.

Coupon de réservation KIG HA FARZ à retourner avant le 16 mars

NOM Prénom : Téléphone :

Sur place : Nombre de repas adultes : ...

Nbre de r. enfants (-12 ans) : ...

Nbre de r. enfants (-4 ans) : ...

A emporter :

Nombre de parts de Kig ha Farz : ...

LA FOREST - LANDERNEAU OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



PROCHAINE COLLECTE

ECOLE GEORGES BRASSENS

Samedi 2 février de 11H00 à 12H00

Rendez-vous à la salle omnisports.

Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

APEL Ecole Ste Anne

Les CE : des petits débrouillards !



Lundi 14 janvier, des élèves ingénieurs de l'ENIB sont intervenus dans la classe de CE1/CE2 pour proposer des expériences sur l'eau. Selon le principe de l'association des Petits Débrouillards, les enfants ont réalisé des expériences scientifiques en utilisant du matériel très simple. Ils ont ainsi pu découvrir différents phénomènes ou propriétés de l'eau.

Les jeunes étudiants ont beaucoup apprécié cet après-midi ludique tout autant que les enfants !

Visite du collège Saint Charles à Guipavas par les CM2

Lundi 14 janvier, les CM2 ont passé la journée au collège Saint Charles à Guipavas.



Cette journée a été l'occasion de découvrir le self, les activités sportives lors de la pause méridienne et les matières spécifiques travaillées au collège. Ce fut une journée très appréciée par les élèves ! Plus que quelques mois avant le grand saut !

Opération ferrailles JGF Foot

La JGF foot organise au mois de mars 2019 une nouvelle opération ferraille (toutes les ferrailles admises : carcasses de voitures, frigo ; congélateur... sauf micro-onde et informatique)

Des bennes seront mises à disposition au terrain de football (terrain stabilisé) de 9h à 17h et resteront trois semaines.

Vous pouvez apporter vous-même votre ferraille ou si impossibilité de transport nous irons la récupérer à votre domicile.

Contacts : 06 24 86 68 71 ; 02 98 20 31 32 (terrain de foot) ; 06 84 28 70 67

Club « Val Elorn »



Randonnées pédestres ouvertes à tous

Pour les sorties, RDV « parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures

adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

Daniel Larvor : 02.98.20.31.51

Gisèle Hallégouët : 02.98.20.25.95

Randonnées pédestres début 2019

04/02	Ste Barbe	10.9 km
11/02	La Roche Maurice	9.4 km
18/02	Guipavas	9.9 km
25/02	Plabennec – circuit de Locmaria	8.7 km
04/03	St Méen (sud)	10 km

Une marche plus courte est proposée le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois

Qualification dominos : mardi 26 février (Saint-Thonan)

Travaux manuels : mardi 26 février (toujours le 3^{ème} mardi du mois)

Travaux d'aiguilles : 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois

Repas de printemps à « La Capsule » le mardi 26 mars

Association de gymnastique des retraités

Joyeuse ambiance le lundi 21 janvier à la salle Kerjean où le club de gymnastique s'est retrouvé pour marquer le début d'année et fêter les rois. La présidente Claudine Le Bihan a séduit son auditoire en interprétant plusieurs morceaux de musique au violon.



Bibliothèque : Animations autour du livre

Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents, grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-Landerneau.

Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés par leur adulte référent.

Mardi 5/02	1^{ère} séance 9h30	2^{ème} séance 10h15
Mardi 19/02	1^{ère} séance 9h30	2^{ème} séance 10h15

Inscriptions :

Tél : 02 98 43 63 97 - Rpm Interco



Les séances sont animées par Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest Landerneau et la Bibliothèque du Finistère.

C'est avec bonheur que les élèves de l'école Sainte-Anne, de la maternelle au CP, ont participé à une séance de raconte-tapis jeudi matin 17 janvier 2019.

Les 44 enfants présents ont retrouvé leurs « quatre amis dans la neige » lors d'une séance animée par des bénévoles de la bibliothèque municipale.



Gym Enfant

La visite inattendue du Père Noël aux petits de la gym du lundi. Chaque enfant a reçu des chocolats, les adultes ont partagé le pot de l'amitié.



Vos annonces

Annonces de professionnels

Restaurant « **LA CAPSULE** »

KIG HA FARZ
tous les mardis midi

☎ 02.98.44.96.31

Café de la Gare

Judi 7 février
Café – tricot

Tout le monde est bienvenu, que l'on sache déjà tricoter ou que l'on veuille apprendre !

Dimanche 10 février
Repas crêpes

Vendredi 15 février 21h
Théâtre d'impro

Le théâtre d'impro et la Drim Tim de Morlaix reviennent au Café pour relever les défis que vous allez leur lancer et créer sous vos yeux un nouveau cabaret d'improvisation.

Dimanche 17 février, à partir de 11h30

Apéro – Huîtres
Huîtres de Kersanton (Loperhet) sur place ou à emporter

Annonces diverses

Secours Populaire Français



Devenir "Famille de vacances" avec le Secours populaire français Le droit aux vacances pour tous les enfants. Un enfant sur trois ne part toujours pas en vacances. Le Secours

Populaire Français – Fédération du Finistère recherche des familles prêtes à accueillir bénévolement un enfant de 6 à 10 ans l'été prochain. Vous habitez à la campagne ou à la mer ? Accueillez un enfant. Le dispositif « Familles de vacances » du Secours Populaire Français permet aux enfants issus de milieux défavorisés âgés de 6 à 10 ans de venir en vacances dans une famille du Finistère. Ce dispositif visant à lutter contre les exclusions fait ses preuves, puisque le Secours Populaire Français constate que beaucoup d'enfants inscrits pour la première année sont réinvités par la famille de vacances l'année suivante car des liens affectifs se créent. Vous et votre famille souhaitez tenter l'aventure ?

L'équipe vacances du SPF29 est disponible pour vous rencontrer. **N'hésitez pas à prendre contact** :
Par téléphone : 02 98 44 48 90 (mardi matin et jeudi matin) ; par courriel : vacances@spf29.org

Les tisseurs de lien

En mai 2018 un beau projet a vu le jour dans la nouvelle paroisse de Landerneau, un projet commun aux 23 communautés désormais réunies.

Il s'agit, pour chaque communauté, de réunir un groupe de personnes (hommes, femmes ou enfants), afin de tisser une œuvre susceptible de faire partie d'un ensemble monumental.



Ce projet est ouvert à toute personne intéressée.

Plus d'informations sur le site :
Tisserdesliens.blogspot.com